



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 06 JUILLET 2016

Délibération N° B16/064

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015 - 2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE

P09RD40H041 - DOMMARTIN-LES-TOUL – Hôpital Jeanne d'Arc - M

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la délibération n°15/026 du conseil d'administration du 16 septembre 2015, relative à un plan d'action spécifique concernant les friches hospitalières,

Vu la délibération n°16/015 du bureau du 20/01/2016 approuvant la mise en œuvre d'une première enveloppe de maîtrise d'œuvre et des diagnostics techniques en vue de travaux de désamiantage et de démolition d'un montant de 500 000 € TTC,

Vu la délibération n°15/020 du conseil d'administration du 16/09/2015 relative à la durée de validité des crédits,

Vu la sollicitation de la communauté de communes du Toulois, pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification de l'ancien hôpital Jeanne d'Arc à Dommartin-lès-Toul, en vue de constituer une réserve foncière puis, sur le long terme, de créer une zone d'activités,

Sur proposition du Président,

- prend acte de l'engagement d'une mission complémentaire de maîtrise d'œuvre et des diagnostics techniques préalables à la déconstruction du site de l'ancien hôpital Jeanne d'Arc, sur le territoire de la commune Dommartin-lès-Toul; le montant prévisionnel de l'opération est de 300 000 € TTC, pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la communauté de communes du Toulois.
- valide la date limite de validité des crédits pour cette opération, à savoir le 01/02/2020.
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes du Toulois, la convention de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE
LE 18 JUIL. 2016

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

Dominique BEMER

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER